

Dans cette dernière ville, qui compte 20,000 habitants, et qui était le chef-lieu d'une province, il arriva, sous son administration, que les prisons se trouvèrent vides : pas un seul détenu. Au grand regret des Péruigiens, Grégoire XVI le rappela en 1843, le préconisa archevêque de Damiette (Égypte), bien qu'il n'eût que trente-trois ans, et l'envoya comme Nonce à Bruxelles.

Mgr. Pecci s'acquiesça beaucoup d'estime et de crédit à la cour belge, et dans tous les rangs de la société. Léopold Ier, monarque rempli de sens, se plaisait à le consulter et à lui prodiguer des marques d'affection. Mais le climat et peut-être les travaux de sa charge allèrent sa santé au point qu'il dut, sur le conseil des médecins, solliciter son rappel. Léopold Ier en fut contristé : il lui conféra le Grand Cordon de son ordre, et le pria de remettre au pape un pli cacheté. Le prélat demanda si les commissions du roi étaient pressées : il voulait, avant de rentrer à Rome, visiter une partie de l'Europe, en étudiant les institutions politiques, comme il avait fait en Belgique et en Hollande.

« Il suffit, monseigneur, répondit le roi, que vous remettiez vous-même le pli aux mains du Pape, à votre rentrée à Rome. »

Quand Mgr. Pecci eut regagné la Ville Éternelle, Grégoire XVI, après avoir pris connaissance du billet royal, lui dit :

« Le roi des Belges exalte votre caractère, vos vertus, vos services ; et il demande pour vous une chose que j'accorderai de grand cœur : la pourpre..... Mais voici qu'une députation de Pérouse me supplie de vous confier le gouvernement de ce diocèse. Acceptez donc le siège de Pérouse : vous y recevrez bientôt le chapeau cardinalice. »

Mgr. Pecci, préconisé archevêque-évêque de Pérouse, dans le Consistoire du 19 janvier 1846, fut créé en même temps cardinal et réservé *in petto*. Mais Grégoire XVI mourut cette même année sans l'avoir publié cardinal. Son successeur Pie IX, qui était l'appréciateur éclairé des talents et des vertus de Mgr. Pecci, ainsi que des services signalés rendus par lui au Saint-Siège, donna le rare exemple de le créer et publier seul dans le consistoire du 9 décembre 1859, cardinal de l'ordre des prêtres sous le titre de Saint-Chrysostôme. Il lui assigna les congrégations du Concile, de l'immunité des Rites et de la discipline régulière. En des temps très-difficiles il a gouverné et il gouvernait encore, au moment de son élection, son diocèse avec une rare prudence, une profonde sagesse, et il remplissait tous les devoirs d'un pasteur prévoyant et zélé. C'est un spectacle singulièrement digne de remarques combien, notwithstanding des vexations continuelles, sa modération unie à une vertu intrépide, a toujours imposé le respect et la vénération.

Le cardinal Pecci a eu à traverser des temps difficiles. Il s'est constamment montré égal à lui-même : homme de grande doctrine catholique et de grand sens politique.

Les nouveaux maîtres de l'Italie lui ont pris son Séminaire.

— « Je n'ai besoin que de quelques chambres, a dit ce Cardinal. »

Il donnait l'hospitalité aux Séminaristes dans son palais, vivait au milieu d'eux, prenait ses récréations avec eux, les invitait à sa table.

Il a fondé pour les prêtres de son diocèse une Académie dite de Saint-Thomas, et présidait aux disputes théologiques, encourageant les travaux de chacun, et faisant surgir des hommes véritablement dignes des meilleurs temps de l'Église. Grâce à lui, s'accomplit à Pérouse le mouvement scientifique que le Cardinal

Riario Sforza a inauguré à Naples. Il a lui-même une culture des plus variées. Il est poète à ses heures.

En face des syndics, des préfets et des autorités de l'Italie, le Cardinal Pecci a pris, comme le Cardinal Riario Sforza, une attitude supérieure aux partis. On est convaincu qu'il est dévoué au Saint-Siège et qu'il est incapable de faiblesse ; jamais il n'a permis à un fonctionnaire du régime actuel de franchir le seuil de sa porte et de paraître devant lui ; et pourtant le pouvoir civil honore son caractère, et par égard pour lui apportait quelquefois certains tempéraments à ses mesures.

Son diocèse est un monument vivant de sa charité et de sa vigilance. Les édits, les mandements, qu'il ne cessait d'adresser à ses enfants, demeureront comme un témoignage perpétuel de sa doctrine et de sa fermeté, notamment celui qu'il a publié par la voie de la presse à l'occasion de l'indult du carême de 1868.

Le monde catholique a appris avec joie le choix du nouveau Pape, qui a pris le nom de Léon XIII. Son prédécesseur de nom, Léon XII, est mort en 1829. Chose digne de remarque, cette prophétie, bien connue du monde entier, qui peint par un mot caractéristique chacun des Papes à venir, applique au nouvel élu la désignation *lumen in celo*. Or le Cardinal Pecci porte dans ses armes une étoile rayonnante qui éclaire deux fleurs de lys. Heureux présage.

Visite des instituteurs à l'exposition de Paris

De Québec ou de Montréal à Paris, aller et retour, \$135. Voilà la proposition que fait aux instituteurs du Canada une des meilleures compagnies de steamers transatlantiques.

Départ de New-York le dernier samedi de juin ou le premier samedi de juillet, dans un steamer du *Hamboury American Packett S.S. Co.*, cabine de première classe.

Traversée de New-York à Cherbourg, environ 10 jours.

De Cherbourg à Paris en train spécial, waggons de 2de classe (équivalente à notre 1ère classe).

À Paris, trois semaines d'hôtel pour \$30.

Retour par Londres, Plymouth et New-York.

Ceux qui voudront rester plus de 3 semaines paieront un supplément de \$30.

Les billets doivent être achetés avant le 1er d'avril. S'adresser au Surintendant.

Les instituteurs de cette province ne sont pas riches, nous le savons ; mais ne s'en trouve-t-il pas un certain nombre qui peuvent faire les frais d'un pareil voyage ? A ceux-là nous dirons : Saisissez l'occasion aux cheveux, car elle ne se présentera plus durant votre vie.

Messieurs les inspecteurs, en particulier, ne désirent-ils pas aller passer leurs vacances à Paris ?

On nous a parlé d'une municipalité qui donne \$200 à l'un de ses instituteurs pour faire le voyage. C'est un exemple digne d'être imité.

Caisses d'épargne scolaires

D'après les rapports présentés dans les dernières sessions aux conseils généraux, les comptes annuels publiés par les Caisses d'épargne en France, et les rapports officiels présentés aux parlements d'Angleterre, d'Italie et